



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

**DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE
ET DE L'ACTION SOCIALE**

SERVICE DE LA COHÉSION MULTICULTURELLE

Programme cantonal d'intégration (PIC2^{bis})

Canton de Neuchâtel

2022-2023

Table des matières

1. INTRODUCTION	3
2. CONTEXTE CANTONAL GLOBAL.....	3
2.1 BASES LÉGALES	3
2.2 NOUVELLES MESURES PHARES EN MATIÈRE D'ENCOURAGEMENT SPÉCIFIQUE	3
2.2.1 <i>Feuille de Route pour une administration égalitaire et ouverte à la diversité</i>	3
2.2.2 <i>ESPACE</i>	3
2.3 CADRE ORGANISATIONNEL	3
2.3.1 <i>Pilotage politique et stratégique du PIC2bis</i>	3
2.3.2 <i>Groupe interdépartemental de coordination Intégration (GICI)</i>	4
2.3.3 <i>Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM)</i>	4
2.4 RÉPARTITION DES TÂCHES ENTRE L'ENCOURAGEMENT SPÉCIFIQUE ET LES STRUCTURES ORDINAIRES.....	4
2.4.1 <i>Emploi</i>	4
2.4.2 <i>Formation</i>	5
2.4.3 <i>Action sociale</i>	5
2.4.4 <i>Santé</i>	5
2.4.5 <i>Petite enfance et soutien à la parentalité</i>	5
2.4.6 <i>Ecole</i>	6
2.5 PROGRAMMES FÉDÉRAUX	6
2.6 VILLES ET COMMUNES	6
2.7 PUBLICS CIBLES	6
3. AGENDA INTÉGRATION SUISSE	7
3.1 PILOTAGE DE L'AGENDA INTÉGRATION SUISSE (AIS)	7
3.2 PROCESSUS DE PREMIÈRE INTÉGRATION	7
4. DOMAINES D'ENCOURAGEMENT DU PIC2bis 2022-2023.....	8
4.1 PRIMO-INFORMATION.....	8
4.2 CONSEIL	9
4.3 PRÉVENTION DES DISCRIMINATIONS	10
4.4 LANGUE ET FORMATION.....	12
4.5 PETITE ENFANCE.....	14
4.6 EMPLOYABILITÉ.....	15
4.7 INTERPRÉTARIAT COMMUNAUTAIRE	18
4.8 VIVRE ENSEMBLE.....	18
5. CONCLUSION	20
6. ANNEXES	21
7. LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	24

1. Introduction

2020 a marqué les 30 ans de la politique d'intégration dans le canton de Neuchâtel qui fait de l'intégration une tâche relevant de sa politique publique à différents égards :

- Sous l'angle institutionnel, elle doit permettre une meilleure coordination entre l'encouragement spécifique et les structures ordinaires pour contribuer à la cohésion sociale. L'engagement et l'ouverture des institutions en matière d'intégration et de protection contre les discriminations prend ici tout son sens.
- Sous l'angle des bénéficiaires, elle doit, selon le principe de l'égalité, permettre de favoriser leur parcours d'intégration sociale et professionnelle, en vue de favoriser leur autonomie et la pleine participation à la vie et à l'avenir du canton de Neuchâtel.
- Sous l'angle sociétal enfin, elle doit permettre un meilleur vivre ensemble et une valorisation de l'apport de chacun-e ainsi que de la diversité qui caractérise notre société.

Dans le prolongement des PIC1 et 2, le PIC2bis (2022-2023) s'inscrit sur des bases solides, visant la continuité mais également la transition vers des mesures novatrices et orientées sur le bénéficiaire dans le cadre du PIC3. Le principe du décloisonnement (notamment de la lutte contre la discrimination qui doit s'appuyer en transversalité sur l'ensemble des mesures d'intégrations) sera notamment un élément important.

2. Contexte cantonal global

2.1 Bases légales

L'intégration apparaît toujours comme une tâche étatique tant dans la Constitution neuchâteloise (art. 5, al. 1, let. d / art. 8, al. 1) que dans la loi spécifique sur l'intégration et la cohésion multiculturelle (RSN 132.04) et son règlement d'exécution (RSN 132.041).

2.2 Nouvelles mesures phares en matière d'encouragement spécifique

2.2.1 Feuille de Route pour une administration égalitaire et ouverte à la diversité

En complément des bases légales, le canton de Neuchâtel a adopté une position et des messages forts via son gouvernement, notamment dans le cadre de son [programme de législature](#) (2018-2021) où il affirme sa diversité comme une richesse. C'est dans ce cadre qu'il a notamment validé en 2018 sa [Feuille de Route pour une administration égalitaire et ouverte à la diversité](#) (en 3 volets : 1. État institution, 2. État prestataire et 3. État employeur).

2.2.2 ESPACE

Le canton souhaitait innover dans la manière d'enseigner les compétences de base aux personnes allophones tout en créant des opportunités d'échanges et de rencontres avec le reste de la population neuchâteloise. ESPACE (Espace Socio-Professionnel d'Acquisition de Compétences et d'Expériences) le rendra possible dès son ouverture au printemps 2021 à La Chaux-de-Fonds et à Neuchâtel. Outre les cours dispensés par des enseignant-e-s de l'État, l'apprentissage des compétences de base y est renforcé par un panel d'offres (ateliers, activités) proposées par le tissu associatif et institutionnel local (sur la base d'appels à projets). Géré par l'État sous l'égide du service de la cohésion multiculturelle (COSM) et du service des migrations (SMIG), la particularité d'ESPACE est de fonctionner en gouvernance partagée. L'ensemble des partenaires mais également les apprenant-e-s, dans une logique d'intelligence collective et de dynamique participative, participeront aux processus pour faire vivre ESPACE. Un lieu pour et par les migrant-e-s mais également ouvert sur la société neuchâteloise dans son ensemble, notamment par les activités proposées mais aussi les lieux d'échanges et de convivialité proposés notamment dans l'espace de vie et l'offre de restauration.

2.3 Cadre organisationnel

2.3.1 Pilotage politique et stratégique du PIC2bis

Aucun changement dans le pilotage du PIC2bis n'est à noter par rapport au PIC2. Le COSM, en charge de la politique d'intégration et de prévention des discriminations, assurera la coordination et la mise en œuvre du programme. Le service peut ainsi assurer la transversalité de l'ensemble de la politique d'intégration à l'échelle cantonale et assurer la complémentarité entre l'encouragement spécifique et les structures ordinaires, tant sur le plan stratégique qu'opérationnel, y compris dans le cadre de l'asile.

Le COSM peut également échanger sur cette base avec le-la chef-fe du département en charge de l'intégration et de la cohésion multiculturelle (actuellement : Département de l'économie et de l'action sociale - DEAS¹) auquel le service est rattaché et qui chapeaute les principaux services étatiques interlocuteurs, soit le service de l'emploi (SEMP), le service des migrations (SMIG) et le service de l'action sociale (SASO).

2.3.2 Groupe interdépartemental de coordination Intégration (GICI)

Comme annoncé dans le PIC2, le Groupe interdépartemental de coordination en matière d'intégration (GICI), prévu dans la Loi sur l'intégration et la cohésion multiculturelle (art. 2 al. 2) et son règlement (art. 3 et ss) a pu voir le jour. Sous la présidence du/de la chef-fe du DEAS et la coordination du COSM, le groupe est composé de différents services de l'Etat concernés par les questions d'intégration². Les informations transversales y sont abordées, notamment le principe de l'encouragement à l'intégration et l'implication ainsi que le rôle des structures ordinaires en matière d'intégration et de gestion de la diversité. Le groupe est activé et consulté notamment pour l'élaboration et la mise en œuvre du PIC2bis afin d'en assurer la complémentarité et la bonne coordination.

2.3.3 Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM)

L'organisation de la CICM a été revue en 2018 pour améliorer et décloisonner la représentativité des personnes issues de la migration³. Sa présidence a également changé début 2021.

La CICM est régulièrement informée et consultée sur la mise en œuvre des politiques publiques d'intégration et sert de caisses de résonance notamment pour les besoins des personnes issues de la migration.

Alors qu'elle fonctionnait avec des sous-commissions permanentes, la Communauté fonctionne désormais avec des groupes de travail *ad hoc* sur des thématiques spécifiques au mandat limité dans le temps.

2.4 Répartition des tâches entre l'encouragement spécifique et les structures ordinaires

Le PIC2 a permis de clarifier dans une large mesure le rôle de l'encouragement spécifique et la responsabilité des structures ordinaires (i.e. services de l'administration cantonale) dans la prise en compte de la diversité et la mise en œuvre de mesures. Grâce au Programme d'intégration cantonal (PIC) et à l'Agenda Intégration Suisse (AIS) ainsi qu'aux stratégies cantonales notamment en matière d'emploi, de formation, d'action sociale, de santé ou encore de petite enfance/soutien à la parentalité, la répartition des tâches a évolué et les champs de compétences et passages de relais affinés. Les financements sont par ailleurs très clairement délimités entre l'encouragement spécifique et les structures ordinaires (aucun financement des services de l'Etat, n'est prévu dans le PIC ni AIS).

2.4.1 Emploi

La stratégie d'intégration professionnelle mise en œuvre dans le canton de Neuchâtel touche l'ensemble des publics, y compris ceux issus de la migration et de l'asile. Toutes les personnes considérées comme répondant aux critères d'aptitude à l'intégration professionnelle fixés au niveau cantonal et évalués par un outil unique sont directement prises en charge par le SEMP. Lui seul met en œuvre des mesures dites « professionnelles » visant à renforcer l'employabilité des adultes et à préparer directement au marché du travail (voir annexe n° 2). Cet accompagnement relève donc des structures ordinaires et ne mobilise aucun financement issu du PIC et d'AIS. A l'inverse, pour les personnes qui ne répondent pas (encore) aux exigences d'aptitude à l'intégration professionnelle, le développement des compétences

¹ A noter qu'un nouveau gouvernement sera nommé en mai 2021. S'il est certain que le chef de département changera, il est possible que les attributions et dénominations des départements changent également. Le présent document parle encore néanmoins du DEAS à ce stade.

² Présidé par le chef du DEAS, avec la cheffe du COSM à la vice-présidence, le GICI réunit les personnes chef-fe-s des entités suivantes : office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE) ; service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ) ; service des formations post-obligatoires et de l'orientation (SFPO) ; service des migrations (SMIG) ; service de la statistique (STAT) ; service de l'emploi (SEMP) ; service des ressources humaines (SRHE) ; service de la santé publique (SCSP) ; police neuchâteloise (PONE) ; service de l'enseignement obligatoire (SEO) ; service de la justice (JUST) ; service juridique (SJEN) ; service de l'action sociale (SASO). Voir règlement d'exécution art. 3.

³ Elle est actuellement composée de représentant-e-s politiques (communes), des partenaires sociaux (patronat et syndicats), de représentant-e-s des collectivités étrangères, d'associations actives dans le domaine de l'intégration et des milieux académiques qualifiés en matière d'intégration des personnes étrangères. Les services qui en étaient membres siègent désormais au GICI et le règlement d'exécution prévoit une rencontre entre le GICI et la CICM une fois par législature (art. 5, al. 2).

de base et des compétences douces (soft skills) ainsi que l'établissement d'un premier projet d'intégration professionnelle relèvent de l'encouragement spécifique. Le financement de ces mesures préparatoires est assuré dans le cadre du PIC. Pour le public asile, un accompagnement est assuré par les services sociaux dédiés et le financement des mesures est assuré dans le cadre d'AIS.

La procédure de transfert de compétence entre l'encouragement à l'intégration (volet asile) et le SEMP a été précisée courant 2019 et la mise en œuvre a débuté dès mars 2020.

2.4.2 Formation

Le Conseil d'État propose actuellement au Grand Conseil de créer dès août 2021 le Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE) réunissant les trois écoles professionnelles du canton, ainsi que la filière de maturité professionnelle commerciale du Lycée Jean-Piaget. Le spectre des offres du CPNE s'étendra du préapprentissage et des mesures de transition, touchant également les migrant-e-s, au certificat fédéral de capacité (CFC), à l'attestation fédérale de formation (AFP) ou à la maturité professionnelle ainsi que les différentes offres de formation pour adultes allant de la formation professionnelle initiale à la formation professionnelle supérieure ou encore à la formation professionnelle continue.

Dans ce cadre et depuis la rentrée d'août 2020, le pôle « Préapprentissage et Transition » est constitué pour offrir des mesures préparatoires et d'insertion ayant pour objectif d'accompagner de jeunes personnes vers la réalisation d'un projet de formation professionnelle, dans le but d'intégrer une formation initiale. Le pôle offre différents cours de compétences de base, différentes filières de préapprentissage (y compris les compétences de base dans les programmes PAI et PAI+) ainsi que divers projets spécifiques de réorientation.

L'année 2020 a permis d'affiner le passage entre le dispositif de l'encouragement spécifique et celui des centres de formation professionnelle, tant en termes de mesures que de suivi.

2.4.3 Action sociale

Dans le domaine de l'action sociale, de multiples interfaçages ont été mis en place et les collaborations activées afin de construire avec l'ensemble des services concernés des concepts ou de faciliter l'accès aux dispositifs d'appui aux usager-ère-s.

Ainsi, le secteur des mesures d'insertion socio-professionnelles (ISP ; soft skills - compétences douces) a été clarifié dans le cadre de la stratégie d'intégration professionnelle, entre les différents secteurs concernés, notamment le SEMP, le SASO, l'office AI, ainsi que le domaine de l'asile. Depuis 2019, le service de l'action sociale (SASO) a par ailleurs reçu le mandat de coordonner l'ensemble d'une vingtaine de mesures ou programmes du « Dispositif ISP », également accessible au public relevant de l'asile.

Par ailleurs, le SASO conduit une grande réforme de l'aide sociale dans le canton par le projet RAISONE (Repenser l'aide sociale neuchâteloise). Dans ce cadre, il associe concrètement, dans des comités de pilotage et groupes de travail, les autorités d'aide sociale compétentes pour les publics relevant de l'asile (services sociaux publics ou privé, notamment Caritas et CSP).

2.4.4 Santé

Le Programme d'actions cantonal (PAC), soutenu par Promotion santé suisse, est porté par le service de la santé publique (SCSP) qui fait appel au COSM pour son rôle d'expert, notamment pour les traductions, les formations, les actions de sensibilisation ou encore les mesures en faveur du public migrant. Le PAC comporte de nombreuses mesures dont certaines directement en lien ou accessibles aux personnes issues de la migration (préparation à la naissance pour public migrant, alimentation et activités physiques, mesures de soutien à la parentalité). Par ailleurs, le SCSP a engagé une personne qui aura pour charge les questions d'égalité des chances en matière de promotion de la santé. Son cahier des charges sera développé en cohérence avec les besoins relevés dans le domaine migratoire.

2.4.5 Petite enfance et soutien à la parentalité

Initiée dans le cadre du PIC1, la coordination entre le COSM et le service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ), en charge notamment des structures d'accueil extrascolaires (notamment via son office du même nom – OSAE), s'est confirmée et transformée en un véritable partenariat durant le PIC2, révélant toute sa pertinence : les relais auprès des structures d'accueil de la petite enfance sont assurés et les besoins et options stratégiques discutés conjointement.

Engagé dans les questions de soutien à la parentalité et de valorisation de la diversité, le SPAJ a développé un concept de soutien à la parentalité prévoyant des paquets de mesures dont certaines sont clairement destinées à un public migrant et tiennent compte de ses besoins spécifiques (en cours de validation auprès du Conseil d'Etat). Un travail avec les structures d'accueil a également permis de poser les bases pour le développement de concepts éducatifs devant tenir compte de la diversité. La pandémie a freiné leur élaboration et leur mise en œuvre, mais le PIC2bis devrait permettre leur implémentation.

Enfin, une coordination globale entre les domaines de la santé (SCSP), de l'enfance et de la parentalité (SPAJ) et de la migration (COSM) permet de créer des synergies en matière de soutien à la parentalité et d'en assurer la complémentarité.

2.4.6 Ecole

La scolarité obligatoire sort du champ de l'encouragement spécifique. Il convient néanmoins de relever ici l'important travail effectué au niveau de l'école, pilier fondamental et important vecteur d'intégration tant pour les élèves migrants que leurs parents.

L'école neuchâteloise vit avec les communautés qui la composent et fait des échanges et de la diversité une richesse. Avec pas moins de 110 nationalités (certains centres scolaires affichent un taux d'élèves migrants allant de 16% à 41%) de nombreuses actions sont mises en place. On peut citer notamment les cours de langue et culture d'origine, le soutien langagier ou encore l'accueil des enfants en provenance des centres d'accueil (asile), tandis que des actions de sensibilisation sont menées régulièrement pour sensibiliser les élèves à la diversité et aux discriminations.

Cet engagement de l'école en matière d'intégration permet également de limiter les moyens de l'encouragement préscolaire dévolus à la petite enfance.

2.5 Programmes fédéraux

Afin de renforcer le rôle des structures ordinaires, l'ensemble des programmes fédéraux qui concernent le canton de Neuchâtel sont déposés et coordonnés par les services compétents (et non par le COSM), à l'exception du programme d'Aides financières (AFI). Ils reposent néanmoins sur une collaboration accrue entre les services porteurs et le COSM.

Les projets pilotes préapprentissage (PAI et PAI+) et case management (MyConnexion) notamment sont portés par le service des formations post-obligatoires (SFPO), avec des financements cantonaux séparés, tout en s'inscrivant dans une pleine complémentarité avec le PIC, respectivement AIS.

2.6 Villes et communes

La taille et la géographie du canton de Neuchâtel ont influencé l'orientation de la politique d'intégration vers un renforcement, au fil des années, de l'expertise cantonale en matière d'intégration. Seule la Ville de Neuchâtel bénéficie d'un service spécifique (Service de la cohésion sociale) et depuis 2020 d'une déléguée communale à l'intégration interculturelle⁴. La Ville de La Chaux-de-Fonds planche actuellement sur la création d'un tel poste tandis que Val de Travers, suite à la mise en place de son projet IntegraVal et des différentes mesures y relatives (soutenu dans le cadre des programmes périurbains de la Confédération) continue à mettre en œuvre son programme d'accueil.

Le COSM entretient des contacts avec la majorité des communes, en particulier dans le cadre du programme d'accueil pour les personnes nouvellement arrivées (ANA). Plus récemment, les liens déjà étroits se sont renforcés dans le cadre de la mise en place de campagnes de sensibilisation, notamment la Semaine d'action contre le racisme (SACR), ou encore la Feuille de Route pour une administration égalitaire et exemplaire que les principales communes du canton souhaitent implémenter à leur échelle.

Le PIC2bis sera l'occasion de tester de nouvelles formes de collaboration avec les communes, notamment par un renforcement des financements de projets pour une politique de proximité via les communes mais également les institutions qui y œuvrent (centre de loisirs par exemple).

Les communes sont consultées via la CICM pour l'élaboration et la mise en œuvre du PIC2bis.

2.7 Publics cibles

⁴ <https://www.neuchatelville.ch/fr/participer/integration/>

Le canton de Neuchâtel observe une baisse sensible de la population en général et de la population migrante, ce qui est une situation très particulière en Suisse. Afin d'inverser cette tendance et d'augmenter l'attractivité résidentielle du canton, le Conseil d'État entend déployer une politique cantonale de promotion de la domiciliation. La stratégie imaginée par l'État avec le concours de nombreux partenaires est actuellement en consultation. Ce projet ambitieux vise à unir et mobiliser toutes les forces qui contribuent à l'attractivité résidentielle du territoire dans une dynamique commune, afin de mieux promouvoir les nombreux atouts du canton. L'interculturalité, l'ouverture au Monde, la qualité de la politique d'intégration et la tradition d'accueil sont autant d'atouts que le gouvernement entend valoriser en tant que facteurs d'attractivité du territoire, ce qui ne peut que contribuer à renforcer la mobilisation autour de la politique d'intégration cantonale.

Pour le surplus, la structure de la population du canton de Neuchâtel et, globalement, de la migration n'a pas fondamentalement changé entre le PIC2 et le PIC2bis.

Les publics-cibles du PIC2bis restent sensiblement identiques, à savoir : les personnes issues de la migration (y compris les enfants), les professionnel-le-s ou encore les associations et institutions. L'ensemble de la politique cantonale se veut transversale et touche la population dans son ensemble ainsi que tous les acteurs (pas uniquement ceux qui œuvrent déjà en lien avec la migration) dans la perspective de valoriser une société plurielle, ouverte et consciente de sa diversité.

3. Agenda Intégration Suisse

3.1 Pilotage de l'Agenda Intégration Suisse (AIS)

Entièrement intégré dans la coordination de la politique cantonale via le COSM, le pan asile du PIC bénéficie de structures de pilotage spécifiques :

- COPIL-AIS : présidé par le/la chef-fe du DEAS, il permet de valider les options stratégiques et de s'assurer de l'atteinte des objectifs AIS. Le COSM, le SMIG et les œuvres d'entraide en sont membres.
- Groupe de coordination AIS : il se rencontre au minimum 4 fois par année (plus lors de la définition de nouvelles procédures) et réunit des représentant-e-s du COSM, du SMIG et des œuvres d'entraide. Il assure la mise en œuvre du dispositif par des échanges stratégico-opérationnels.

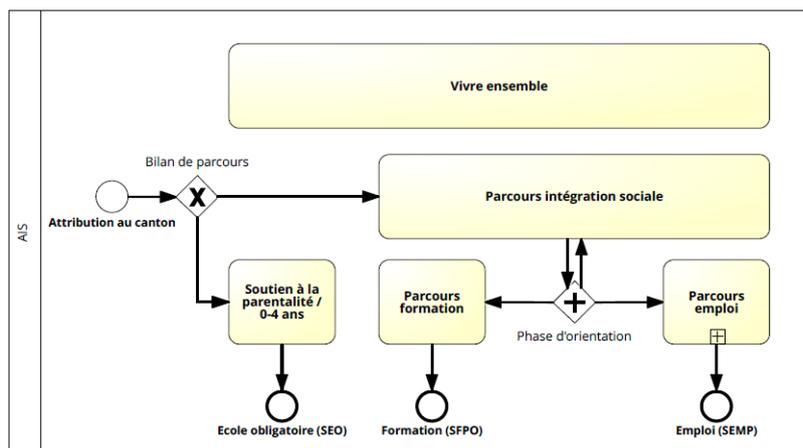
Plusieurs autres interfaces sont investies pour coordonner AIS dans le canton de Neuchâtel (COPIL-IP, COPIL-ESPACE, Directions Asile, CII, CMIP, séances de coordinations avec le DEAS).

Au besoin, des séances bilatérales avec les acteurs et entités concernés peuvent être organisées. Une coordination a notamment lieu de manière structurée et organisée entre le SFPO pour tous les aspects en lien avec la formation.

3.2 Processus de première intégration

Le déroulement de la première intégration, y compris le passage de lead vers les structures ordinaires, a légèrement changé mais révèle des réflexions en profondeur dans l'intérêt du bénéficiaire et positionnant chaque service sur son cœur métier.

Le schéma ci-dessous simplifié, dont on trouvera la version détaillée à la fin du projet (voir annexe n° 3) révèle notamment que :



- L'évaluation du potentiel repose sur trois moments importants (E1 = bilan de parcours et 1^{er} évaluation du potentiel / E2 = passage de lead de l'AS vers le CISP dès l'atteinte du niveau A1.2 / E3 = passage de lead du CISP vers les structures ordinaires, notamment l'emploi et la formation, corrélé par une excellente coordination entre le COSM et les structures ordinaires concernées).
- Le tronc commun en compétences de base a disparu au profit du parcours intégration sociale. Tout le monde sans exception passe par ce parcours (il ne s'agit plus d'un parcours pour les personnes n'ayant pas le potentiel d'intégration en emploi/formation). C'est le passage de E2 qui marque le passage dans les parcours formation et emploi, selon l'âge, le projet individuel et le potentiel, pour les personnes qui en ont le potentiel (le processus est « inversé »).
- Les N accèdent complètement à l'offre en compétences de base dans le parcours intégration sociale.

4. Domaines d'encouragement du PIC2bis 2022-2023

4.1 Primo-information

a. Contexte et principaux résultats/enseignements

Général

Depuis 2016, le dispositif d'entretiens de primo-information (obj. 1) a été étendu à l'ensemble du canton grâce à la mise en place d'une collaboration avec le SMIG afin d'inviter systématiquement les personnes nouvellement arrivées (permis F, B et C, sur demande, et depuis le PIC2 également les permis L). La collaboration avec le SMIG a été renforcée et pérennisée dans le cadre du PIC 2 et s'est révélée tout à fait pertinente (tant en terme de gain de temps, d'extension géographique que d'atteinte du public-cible). Afin d'assurer une certaine proximité avec les personnes, les entretiens de primo-information peuvent, depuis 2019, être réalisés également réalisés à Val de Travers (voir domaine Conseil).

Le programme ANA s'est renforcé avec la fusion et l'adhésion de nouvelles communes (de >5'000hab.). Les onze plus grandes communes du canton (dans lesquelles résident le 90% de la population cantonale, font désormais partie du programme. Chacune a mis en place de façon pérenne son dispositif d'accueil avec des actions variées. Le groupe ANA se révèle être une porte d'entrée privilégiée pour la collaboration et la mise en œuvre de mesures avec les communes. La coordination du COSM permet de garantir équité et homogénéité entre les communes qui ne disposent pas toutes de mêmes ressources ainsi qu'une cohérence des actions proposées sur le territoire cantonal.

AIS

Jusqu'en 2019, le dispositif de primo-information individuelle du COSM ne concernait pas les personnes avec permis N car elles ne répondaient pas au public défini par le PIC pour ce domaine. Le dispositif de primo-information individuel leur est ouvert mais il demeure peu sollicité au regard des informations fournies par les AS/CISP du SMIG et des œuvres d'entraides (notamment en matière de santé, habitudes sociétales, usages locatifs, violence domestique, formation).

Un dispositif collectif de primo-information (en langue d'origine, bilingue, français) et sur le dispositif semble faire davantage sens et est complètement intégré dans le mandat d'ESPACE.

b. Mesures non-reconduites

Général

La mise à jour et l'adaptation de la Charte de la citoyenneté (notamment épicénée en 2020) et l'adhésion des communes de plus de 5'000 habitants au programme ANA ne sont pas reconduits car largement atteints dans le cadre du PIC2.

c. Mesures reconduites

Général

Les entretiens de primo-information proposés à l'ensemble du canton (obj. 1.1.)

Les actions de bienvenue dans les communes membre d'ANA et la coordination du dispositif par le COSM pour assurer l'homogénéité à l'échelle cantonale est assurée (obj. 1.2.)

La Charte de la citoyenneté continue d'être distribuée dans l'ensemble des communes du canton (obj. 2)

AIS

L'envoi systématique des invitations aux A/R, tout en poursuivant la réflexion sur la pertinence d'intégrer les permis N (obj. I).

Les dispositifs de primo-information collective, initiés dans le PIC2, sont également maintenus dans leur version enrichie, notamment dans le cadre du vivre ensemble mis en œuvre via ESPACE : modules de primo-information collective en langue d'origine, bilingue ou français / dans le cadre des modules dispensés par les CISP sur le dispositif même d'AIS (obj. I).

L'évaluation du potentiel (E1) est assurée, selon le dispositif, par les AS et les CISP (obj. II).

d. Nouvelles mesures

Général

Le PIC2bis sera l'occasion de renforcer les collaborations avec les communes dans plusieurs domaines d'encouragement à l'intégration dans la perspective de renforcer l'intégration au niveau (micro-)local. Dans ce cadre, les futures collaborations et le travail de proximité avec la population devront être repensées, notamment avec la stratégie cantonale de domiciliation (obj. 1.2.).

Les dispositifs de primo-information collective sont homogénéisés, tant pour le public asile qu'économique, notamment dans le cadre d'ESPACE (obj 1.2 et I)

L'adéquation des actuels supports de communications (bulletins d'information, brochures, flyers, site par exemple) avec les besoins des primo-migrants devra être évaluée durant le PIC2bis en vue du PIC3 (voir domaine Conseil) dans le cadre d'un plan d'action de communication plus global et une adaptation à la Feuille de Route (obj. 2).

4.2 Conseil

a. Contexte et principaux résultats/enseignements

Général

Le PIC2bis a été l'occasion d'améliorer l'accessibilité des prestations en matière de Conseil (permanences de conseils individualisés, dispositifs d'échanges avec le tissu associatif local, activités d'information et de sensibilisation) grâce à une collaboration active avec les associations, les structures ordinaires et les communes. Avec l'ouverture de l'antenne à Val de Travers depuis 2019, les permanences de consultations et d'informations sociales sont en activités dans trois régions du canton réalisant plus de 1000 consultations par année et disposant de réseaux de partenaires individuels, associatifs et institutionnels. La collaboration rapprochée avec les communes s'est renforcée durant le PIC2. La transition permettra, en vue du PIC3, d'améliorer l'accessibilité de ces prestations pour le public, notamment à travers les guichets des administrations communales et des services cantonaux les plus importants.

Les activités d'information et d'échanges avec les personnes ressources et les associations migrantes sont poursuivies à travers les plateformes régulières (Afrique, Amérique latine, islam) ou occasionnelles selon les besoins spécifiques (collectivités turcophones, portugaises).

L'enquête réalisée en 2018-2019 auprès de 170 associations de migrant-e-s a permis d'évaluer les prestations du COSM en faveur des structures associatives et de déterminer des problèmes, besoins

et demandes des associations en matière d'information, de conseil et de soutien. Si les résultats démontrent une satisfaction générale des associations, ils démontrent également des lacunes notamment en matière d'accès à l'information. Des nouveaux canaux de diffusion devront être à l'étude dans le PIC2bis.

L'objectif de la mise en place des nouveaux moyens de communication pour mieux informer le public cible, les structures ordinaires et autres institutions a été réalisé : les outils de communication du COSM ont été revus et améliorés. Les réflexions devront être poursuivies pour s'adapter au mieux aux nouvelles technologies et tenir compte de l'utilisation par les usager-ère-s des supports.

En matière de formation, des offres supplémentaires ont été mises en œuvre pour répondre à la demande (notamment auprès des conseiller-ère-s ORP de la Suisse romande et des éducateur-trice-s en cours d'emploi). Le catalogue de formations et d'interventions COSM a été produit mais manque encore de visibilité.

AIS

Les prestations de conseil et d'information individuelles sont essentiellement assurées par les AS/CISP, limitant la sollicitation des prestations directes du COSM qui demeurent accessibles au public asile (la complémentarité doit encore être affinée). Les dispositifs de primo-information collective ont été renforcés pour permettre aux bénéficiaires de mieux comprendre leur environnement et le dispositif AIS (voir domaines primo-information et vivre ensemble) et les perspectives d'emploi et de formation. La coordination du dispositif est efficace et a gagné en cohérence durant le PIC2bis.

b. Mesures non-reconduites

La notion de proximité, en regard des ressources, remet en cause l'ouverture d'une 4^{ème} permanence de consultation et information dans la région de Val-de-Ruz ainsi que l'augmentation de 20% des formations supplémentaires par année tels que formulés dans le PIC2.

c. Mesures reconduites

Général

Le dispositif de conseils et d'informations aux populations migrantes, y compris en matière de santé, MGF et mariages forcés (obj. 3), les séances d'information auprès des collectivités migrantes (obj. 4.1.), l'adaptation des outils de communications et la visibilité de les prestations de conseil en adéquation avec la stratégie de communication cantonale et la Feuille de Route (obj. 5) ou la poursuite des formations/interventions et sensibilisations des professionnel-le-s et la diffusion du catalogue de formations (obj. 6) sont poursuivis tout en s'adaptant au contexte évolutif et notamment en matière d'accessibilité.

AIS

La coordination du dispositif d'information et de conseil via les AS/CISP (obj. III) ainsi que de l'interface globale d'AIS via le COSM (obj. IV) sont poursuivis.

d. Nouvelles mesures

Général

Tout en poursuivant les mesures et objectifs, le PIC2bis tendra à améliorer les outils de monitoring des activités du service dans ce domaine. La communication connaissant des évolutions rapides en matière de nouvelles technologies, un plan d'action adapté à la nouvelle stratégie de communication du canton sera mis en place (obj. 3).

Une réflexion sera menée pour une meilleure mobilisation des associations des migrant-e-s comme relais (obj. 4.2.)

De manière globale, le dispositif de formations sera revu en fonction des besoins et des ressources (obj. 6).

AIS

L'ensemble des mesures sont également valables pour le public AIS.

4.3 Prévention des discriminations

a. Contexte et principaux résultats/enseignements

Général

Le soutien apporté chaque année par les collaborateurs-trice-s du COSM en matière de discrimination (entre 15-20/an) révèle que les personnes victimes de discriminations n'ont pas toujours les moyens financiers d'aller plus loin. Il s'agit également d'une démarche qui nécessite confiance, courage et énergie. Du côté des consultant-e-s, la formation prend toute son importance pour être outillé dans cet accompagnement très sensible (formation continue, interventions, réseau des centres de consultations coordonné par Humanrights.ch et le SLR).

Les outils d'information adaptés aux différents publics, notamment des collectivités migrantes, est également un élément important.

Le Conseil d'Etat a validé en 2018 la mise en œuvre d'une feuille de route pour une administration ouverte à la diversité et égalité (FDR). Plusieurs mesures ont d'ores et déjà été déployées avec succès, notamment au niveau de la communication institutionnelle de l'Etat qui valorise désormais systématiquement la diversité sur tous ses supports. Concernant le volet portant sur l'accessibilité égalitaire des prestations publiques, la FDR est pleinement prise en compte dans le pilotage d'un grand projet de réforme de l'administration cantonale (VitamiNE) qui redéfinira notamment la plupart des interfaces physiques et numériques à travers lesquelles les usager-ère-s accèdent aux prestations publiques (AccueilNE). En parallèle, le groupe de travail diversité va être constitué pour piloter la FDR et aider à l'implémenter dans les différents services de l'administration. Enfin, en ce qui concerne l'Etat dans son rôle d'employeur qui se veut exemplaire, le Conseil d'Etat a mandaté un état des lieux de manière à pouvoir orienter de manière pertinente et étayée les futures démarches. Un questionnaire sur la diversité, élaboré par l'UniNE (en partenariat avec le SRHE, l'OPFE et le service de la statistique) sera distribué à tou-te-s les collaborateurs et collaboratrices de l'administration (courant 2021). Il permettra notamment de mesurer la représentativité de l'administration en regard de la diversité de la population, ainsi que d'identifier les éventuelles discriminations subies, perçues ou observées au sein de l'Etat.

Actuellement déjà, la FDR suscite beaucoup d'intérêt et ses objectifs sont régulièrement présentés pour des organisations externes. Trois communes neuchâteloises (Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Le Locle) ont spontanément annoncé vouloir mettre en place la FDR dans leur administration.

La base d'un catalogue des formations du COSM a été créée. 10 formations sur 12 portent sur les thématiques de la diversité, de l'interculturalité et la prévention des discriminations. Celles-ci connaissent néanmoins peu d'écho au sein de l'administration cantonale elle-même. Des pistes devront être réfléchies.

En revanche, la meilleure communication autour du prix « Salut l'étranger ! » (nouveau visuel) a clairement permis de relancer le prix avec pas moins de 30 candidatures en 2019 et 2020, signe de l'importance de la communication.

L'importante coordination de la Semaine d'actions contre le racisme (SACR) a également permis, ces dernières années, de lui donner une ampleur sans précédent. De nouveaux partenariats ont pu être mis en place. L'action bénéficie désormais d'une belle visibilité et couverture médiatique touchant globalement un public jeune, notamment grâce aussi aux expositions et interventions dans les écoles.

b. Mesures non-reconduites

Pas d'extension des consultations à d'autres régions géographiques du canton (cf. domaine Conseil).

c. Mesures reconduites

Les consultations sont maintenues, voire renforcées (obj. 7).

La FDR (obj. 8) est poursuivie et ses mesures prioritaires comme suit :

- Faire du COSM la vitrine de la FDR, le modèle de la diversité et de l'inclusion.
- Charte de la diversité à implémenter au COSM.
- Maintien des collaborations avec les communes.
- Intégrer la FDR dans la stratégie communication du COSM.
- Deux services par année pour l'implémentation de la FDR et de la charte.

- Transmettre une approche transversale de la FDR qui doit être intégrée dans tous les domaines d'activité et prestations du COSM mais aussi de l'administration grâce au projet VitamiNE et les réformes AccueilNE
- Au vu du succès rencontré par la FDR qui s'est élargie aux grandes communes du canton demandeuses de l'implémenter dans leur administration, le COSM assure un accompagnement pour favoriser son appropriation plus largement.
- Des mesures déjà existantes ont été intégrées dans la feuille de route pour les valoriser davantage.
- Revoir le concept de proximité pour une accessibilité des administrés.

Le PIC2bis sera également l'occasion de réfléchir à l'offre en matière de formations (visibilisation du catalogue dans les différents supports tout au long de l'année) en regard de son coût pour le service. L'attractivité sera également réfléchi avec l'apport de conférenciers de renommée susceptibles d'intervenir sur la question de l'ouverture à la diversité.

Les campagnes de sensibilisations (notamment SACR et remise du prix Salut l'étranger) sont maintenues tout en essayant de préserver le nouveau souffle déjà insufflé durant le PIC2 : valoriser la contribution des acteurs, fédérer, impliquer, soutenir (obj. 9).

Le soutien aux projets en lien avec la prévention des discriminations est maintenu (obj. 9).

d. Nouvelles mesures

Afin de répondre au mieux à la demande et aux objectifs du service de lutte contre le racisme (SLR) pour le PIC3, les collaborateurs-trice-s du COSM vont être formé-e-s afin de se préparer à la professionnalisation du centre de consultations, notamment par le biais de formations continues (obj. 7).

Réflexion en prévision du PIC3 :

Intégrer l'ouverture des institutions culturelles (programmation, médiation culturelle, etc.) comme prévention des discriminations systémiques, comme prestations.

Réfléchir à la complémentarité des dispositifs existants en matière de consultations et d'aide aux victimes de discriminations afin de s'assurer un soutien juridique et moral dans les cas complexes.

4.4 Langue et formation

a. Contexte et principaux résultats/enseignements

Général

Les profils de personnes démontrent la nécessité d'avoir une offre en compétences de base allant de l'alphabétisation au niveau B1.

La plupart des mesures subventionnées en compétences de base cloisonnaient le public asile des autres publics. Grâce à ESPACE, qui vient enrichir l'offre pour les personnes allophones, tout migrant qui en a besoin pourra bénéficier d'une offre en langue, mais également dans les autres compétences de base ou encore en primo-information (voir domaine primo-information, conseil et vivre ensemble), si bien que l'offre à destination de ce public va s'enrichir sans coût supplémentaire.

Le décroisement permettra donc d'éviter d'avoir deux dispositifs en parallèle, l'objectif commun étant de viser l'autonomie du public migrant en améliorant son intégration sociale et professionnelle. L'offre pourra également être mieux visible pour les personnes nouvellement arrivées qui ne se verront pas offrir seulement des cours de langue mais bien tout un panel de mesures (accessibles moyennant un modeste financement de leur part) ainsi qu'un lieu de vie réunissant l'ensemble de la population.

En revanche, l'accessibilité pour ces mêmes personnes à l'ensemble du dispositif constitue un véritable défi puisqu'il pourrait se traduire par un délai d'attente plus long dans la mesure où il n'y a aucune priorisation. La notion également d'accès pour les personnes ayant un bas revenu n'a pas pu être mise en œuvre dans le PIC2. L'expérience en 2021 permettra d'affiner au besoin les processus en vue du PIC2bis ou du PIC3.

La stratégie d'achat de cours a été revue : des cours collectifs en compétence de base sont achetés ou coordonnés (notamment dans ESPACE) du niveau alpha au niveau A2. Au-delà, ce sont les placements individuels (par les CISP, dans de rares cas les AS) pour un éventuel renforcement du A2 (en attendant de passer dans la structure ordinaire, respectivement emploi et formation), voire du B1.

Le PIC2 a été l'occasion d'affiner l'offre entre le COSM et le SEMP, respectivement le SFPO : le passage dans les structures ordinaires est désormais corrélé par l'acquisition du niveau A2 acquis (A1 jusqu'en 2019 mais niveau qui s'est révélé insuffisant pour permettre notamment aux jeunes d'accéder à la formation/l'emploi).

Il s'est par ailleurs avéré, tout au long du PIC2, important d'élargir la notion de compétences de base. La seule acquisition du français ne s'est pas révélée suffisante pour assurer tant l'autonomie des personnes que l'accès à la formation ou à l'emploi. Plusieurs projets pilotes ont été financés en TIC et numérisation et l'évolution dans les structures ordinaires après passage de lead s'en trouve très clairement améliorée.

Enfin, l'offre en compétences de base n'est pas différenciée entre les personnes ayant ou non le potentiel d'accéder à l'emploi/la formation ni par le type de permis. Toutes les personnes relevant de l'asile accèdent notamment à l'ensemble des dispositifs financés (les N en procédure étendue majoritairement dans ESPACE) jusqu'à l'atteinte du niveau A1. Une fois le potentiel d'intégration confirmé (passage de lead entre l'AS et le/la CISP suite à l'évaluation 2), l'offre en A2 (voire B1 si nécessaire) s'ouvre à ces mêmes bénéficiaires.

L'ouverture d'ESPACE en 2021 a suscité d'importants ajustements avec l'ensemble des partenaires et institutions dans le canton qui craignaient de voir leurs mandats dénoncés. Le canton a néanmoins affiché à plusieurs reprises sa volonté de collaborer avec le tissu associatif local, dans et hors ESPACE, conscient de l'apport considérable de chacun dans le processus d'intégration. Il s'agira de veiller à ces équilibres dans le PIC2bis.

b. Mesures non-reconduites

Général

La mise en place d'un chèque formation a été abandonnée (ancien obj. 11). L'accessibilité est garantie par ailleurs et la participation (pour les personnes hors asile) déjà fort incitative.

AIS

Dans la mesure où chaque institution teste le niveau des apprenant-e-s à l'entrée, le test de positionnement est abandonné.

c. Mesures reconduites

Général

L'ensemble des partenariats sont maintenus (obj. 11) et leur coordination assurée (obj. 10). L'offre pour la migration économique (anciennement CEFNA) est maintenue et est notamment intégrée à ESPACE.

L'offre est rendue visible dans les canaux identifiés (obj. 12)

AIS

L'ensemble des partenariats sont ici aussi maintenus avec l'objectif de diversifier les méthodes d'apprentissage. ESPACE sera une mesure phare pour le public relevant de l'asile, tant pour le parcours social que socio-professionnel (obj. V, parcours emploi & formation et VI parcours social).

La collaboration avec les bénévoles et les personnes ressources en matière de compétences de base va se faire sous une forme intégrée et non distincte (ancien objet. 12). En effet ESPACE comme d'autres mesures (RECIF, Caritas notamment) repose largement sur le bénévolat et permet de mettre les personnes issues de la migration en lien avec la population locale. Les nouvelles méthodes d'apprentissage mettent également les personnes migrantes à l'honneur avec des dispositifs bilingues (notamment en primo-information).

Le tronc commun en matière de compétences de base disparaît au profit d'une offre de l'alphabétisation au niveau A1 pour tout-e-s. Les personnes qui ont le potentiel d'intégration dans les structures ordinaires

accèdent à l'offre dès le A2, voire le B1, sous la forme d'un achat collectif de cours ou des placements individuels.

Les CISP (dans une moindre mesure les AS) peuvent toujours financer des placements individuels pour consolider le niveau A2, voire B1, dans le cadre du processus d'intégration et l'accès à la formation et à l'emploi (voir domaine Employabilité).

d. Nouvelles mesures

Général

Avec l'arrivée d'ESPACE dans le panel d'offre en compétence de base, il semble d'autant plus important d'assurer l'accessibilité et la visibilité de l'offre pour les bénéficiaires. Des travaux seront menés dans ce sens (obj. 11).

Dans la mesure du budget disponible et selon les besoins identifiés, des projets ponctuels en compétences de base, accessibles à tou-te-s, pourraient être financés. Les partenaires seront informés des possibilités de financement et des modalités de dépôt de projets chaque année (obj. 10).

AIS

En matière de positionnement, les partenaires sont invités à évaluer le niveau tant à l'entrée qu'à la sortie du dispositif pour mesurer l'acquisition des compétences. Parallèlement, un test *fide* devrait être financé pour objectiver l'acquisition du niveau A2 avant passage dans les structures ordinaires. Des échanges avec le SFPO et d'autres structures existantes devraient permettre de préciser le choix de la structure chargée d'appliquer cette mesure (obj. V.IV).

4.5 Petite enfance

a. Contexte et principaux résultats/enseignements

Général

L'implication des structures ordinaires (notamment SPAJ et SCSP) en faveur du soutien à la parentalité a connu une évolution significative durant le PIC2. Ceci s'est notamment traduit par la définition, dans le cadre de la loi sur le soutien aux activités de jeunesse extrascolaires (LSAJ), par un concept cantonal de soutien à la parentalité incluant notamment les mesures en faveur d'un public migrant. Le concept cantonal contribue à visibiliser les mesures financées dans le cadre du PIC et à créer des synergies importantes tout en amorçant de manière progressive et solide une pérennisation des mesures au niveau cantonal au sein des structures ordinaires permettant d'intégrer les besoins spécifiques de la migration dans des stratégies plus globales.

Le principal écueil est constaté au niveau des possibilités de placements dans les crèches. Les directives mises en place dans le cadre de la loi sur l'accueil extrafamilial (LAE) prévoient des priorités d'accès en fonction de l'activité des parents (rendant notamment délicat voire impossible l'accès pour des familles issues de l'asile au bénéfice de l'aide sociale ou des personnes sans activité lucrative mais indépendante grâce à l'activité d'un des conjoints). Un état des lieux devra être établi (notamment sur le nombre d'enfants migrants qui fréquentent les crèches) durant le PIC2bis et les autorités compétentes saisies pour évaluer l'opportunité d'investir les places non-utilisées dans les crèches, en perspective notamment du PIC3.

Parallèlement, les réticences/barrières de certains parents migrants accentuent le manque de fréquentation des crèches par les enfants immigrés, tel que le démontre le questionnaire envoyé par le SPAJ en vue de l'élaboration du concept de soutien à la parentalité. Des réflexions devront être menées dans ce sens.

Enfin, le réseau et la sensibilisation des professionnel-le-s durant les dernières années portent leurs fruits puisque sur mandat du SPAJ, les structures d'accueil extrascolaires sont actuellement invitées à plancher pour la mise en place de concepts pédagogiques tenant compte de la diversité.

b. Mesures non-reconduites

/

c. Mesures reconduites

Général

Le site Internet permettant d'échanger sur les bonnes pratiques devra continuer d'être alimenté et être rendu visible tant auprès des professionnel-le-s que des parents (obj. 13.1.).

La formation des professionnel-le-s à l'interculturalité (via des sensibilisations ou le colloque cantonal sur la petite enfance, qui aura lieu une fois durant le PIC2bis) est également maintenue sur la base des besoins actuellement analysés (obj. 13.2.).

Les mesures de soutien à la parentalité continuent d'être financées avec une visée plus globale de soutien aux structures ou différents acteurs et réflexion sur le mode de financement (obj. 14 – fusion des anciens objectifs 14 et 15).

AIS

Le financement de halte-garderie en parallèle des mesures d'intégration suivies par les parents, au regard de ce qui précède, continue de faire sens, raison pour laquelle il est intensifié. Ce dispositif doit cependant être également valorisé davantage dans le parcours social, via des projets de gardes plus collectifs en marge des mesures (contribue par ailleurs aux synergies entre partenaires) ou individuels (obj. VIII).

Les partenariats soutien à la parentalité (VIII.1) et système de bons d'accès aux gardes d'enfants en parallèle des mesures suivies par les parents (VIII.2) seront poursuivies pour inciter les parents et leurs enfants à se sociabiliser, à fréquenter d'autres personnes et, parallèlement, à acquérir des notions de français.

d. Nouvelles mesures

Général

En vue d'investir les places de crèches non-utilisées suite à l'état lieux qui sera mené et des décisions politiques, la CdCSA (Conférence des Communes Structures d'accueil) sera sollicitée pour un échange avec les autorités communales⁵ (obj. VIII mais dont l'impact est plus large).

Les mesures de soutien à la parentalité continuent d'être soutenues. Si le Réseau Mères de Contacts (RMC) n'atteint pas les résultats escomptés, *FemmesTische* fonctionne bien et rejoint dans une large mesure les objectifs des domaines Vivre ensemble et Primo-information. Ce dispositif sera enrichi dès 2021 par *HommesTische*, qui pourra être soutenu dans le cadre du PIC2bis offrant un espace spécifique aux hommes, tandis que la mesure a été abandonnée dans le cadre d'ESPACE et du vivre ensemble de manière globale (obj. 14).

4.6 Employabilité

a. Contexte et principaux résultats/enseignements

Général

Les rôles et champs de compétences entre l'encouragement spécifique et les structures ordinaires a gagné en cohérence et s'est affiné durant le PIC2, grâce notamment au déploiement de la stratégie d'intégration professionnelle (IP) du canton de Neuchâtel (voir annexe 1).

Le secteur de la formation, notamment via le SFPO, a également revu l'ensemble du dispositif d'appui aux jeunes migrant-e-s se destinant à la formation (voir annexe 2). Mené en partie par le CEFNA jusqu'en août 2020, il est désormais repris dans le cadre du futur Centre professionnel neuchâtelois (CPNE) qui réunira les 3 centres de formation professionnel du canton (CPLN, CIFOM et CPMB) et qui permet déjà, avec la création du pôle « Préapprentissage et transition », d'apporter un dispositif spécifique d'appui pour tout jeune (y compris migrant) entre 16 et 30 ans qui se destine à la formation.

⁵ Laissant par ailleurs le temps à ces mêmes autorités qui viennent d'être renouvelées de prendre possession de leurs dicastères et de thématiser la question de l'accueil.

Il est à relever que les personnes migrantes hors asile (arrivées par exemple dans le cadre d'un regroupement familial), échappent à ce dispositif soit parce qu'elles ne sont pas suivies institutionnellement soit parce que la visibilisation de l'offre fait défaut (même si d'importants efforts sont consentis pour activer les canaux nécessaires). Des mesures spécifiques doivent être envisagées dans ce sens pour éviter un renforcement de la vulnérabilité et participer au principe d'égalité.

AIS

Grâce à AIS et à la stratégie d'intégration professionnelle, le passage de lead entre les OE/SMIG qui assurent le suivi des AP/R et le SEMP qui suivent tous les demandeurs d'emploi du canton s'est clarifié, notamment avec le déploiement depuis mars 2020 du volet IP-Asile. Le monitoring des besoins, les outils (E1, E2 et E3 au niveau d'AIS et pronostics 1 et 2 au niveau du SEMP) et la collaboration entre les professionnel-le-s (notamment CISP et CP) s'est affinée et démontre de bons résultats (le nombre de dossiers passés au SEMP est resté limité, notamment en raison de la pandémie qui a freiné le déploiement, mais la qualité est à relever).

Une coordination similaire avec le pôle « Préapprentissage et transition » est également en cours et l'expérience des dernières années (avec le PEF porté par le CEFNA) fonctionnait déjà bien. Si un suivi individuel était souhaité, il n'a trouvé sa mise en œuvre qu'en 2021 : ce sont désormais les CISP qui l'assurent pour tous les AP/R en parcours formation, y compris inscrit-e-s au CPNE, tandis que ce dernier est responsable de la mise en place des mesures. Les échanges avec les autres professionnel-le-s du réseau (maître-esse et de classe et conseiller-ère aux élèves) permettent d'être au plus près des besoins des bénéficiaires.

À noter néanmoins que le niveau des personnes qui passent au SEMP ou au SFPO, même si elles remplissent les critères, peut s'avérer parfois fragile. Le moment charnière du passage doit être soigné et observé de près pour éviter les ruptures et les allées et venues entre l'encouragement spécifique et les dispositifs des structures ordinaires. Une collaboration étroite entre les professionnel-le-s de l'ensemble des dispositifs permettra également d'améliorer et de mieux accompagner ces passages, grâce notamment à une meilleure compréhension, au fil des mois, du rôle de chacun et la conviction du bien-fondé des dispositifs menés par chaque entité.

Une collaboration accrue avec l'office de l'orientation (OCOSP) ou encore les communes pourrait permettre de renforcer le dispositif d'employabilité. Des pistes pourront être étudiées dans ce sens.

La mise en place des dispositifs décrits ci-dessus en matière d'emploi et de formation a permis également de renforcer l'enveloppe à disposition des CISP pour appuyer le processus d'intégration jusqu'aux portes des structures ordinaires (et plus jusqu'à l'emploi/la formation comme auparavant). Les stratégies mises en place par les CISP ont également permis d'améliorer le processus de placement et de mieux définir les enveloppes allouées à l'achat de mesures. Ainsi, d'une logique d'achat de mesures collectives et conventionnées par des partenariats, on est passé à l'allocation d'une enveloppe globale annuelle pour les CISP que ceux-ci utilisent dans le cadre de leurs prérogatives et collégalement. Ce système permet de répondre plus rapidement et à moindre coût au projet individuel du bénéficiaire (notamment avec l'achat de cours individuels de cours de langue pour l'acquisition du A2 et du B1 et la mise en place de stage découverte ou d'observation). Le système a clairement démontré son efficacité (220 stages en 2019 contre 5 en 2016).

Au regard des effets positifs constatés avec le suivi, les CISP ont été renforcés durant les dernières années (passage de 2.8 EPT en 2016 à 5 EPT en 2021). En comparaison à d'autres secteurs, la coordination du groupe par le COSM ainsi que la mise en place d'un groupe intra-CISP leur permettant d'échanger sur les besoins des bénéficiaires (indifféremment de l'institution qui assure le suivi) démontre son efficacité et permet d'assurer une égalité de traitement, respectivement des chances.

La mise en place d'un règlement, prévue dans AIS, pour régler la question du case management devra par ailleurs permettre de régler certains aspects du suivi (passage de lead entre l'AS et le CISP notamment) et notamment la responsabilité du case manager.

b. Mesures non-reconduites

Général

La mesure 18 qui visait à soutenir l'intégration socio-professionnelle des AP/R disparaît pour intégrer complètement le dispositif AIS (obj. IX à XV).

Les stages de courte durée dans le cadre de la reconnaissance des diplômes et des compétences sont également abandonnés (mesure 17.2). Ils pourront être cas échéant mis en place par les mesures de coaching financées.

Une collaboration avec une association faitière aurait pu être l'occasion de mettre en place une mesure d'intégration professionnelle bilingue (ou en langue d'origine). Jamais menée à son terme et au regard de la stratégie d'intégration professionnelle, une telle mesure ne fait plus sens dans le PIC2bis.

AIS

Des évaluations des mesures étaient prévues via des focus groupe réunissant les participant-e-s aux mesures. Au regard du suivi individuel réalisé par les CISP et au fait que les placements individuels sont privilégiés, une évaluation de la mesure est de facto réalisée sur la base du retour des bénéficiaires placés.

Le développement de mesures dans des entreprises sociales (objectif XV) ne fait pas sens et est abandonné au profit des stages mis en place par les CISP et qui démontrent leur entière efficacité.

c. Mesures reconduites

Général

Les brochures sur le marché de l'emploi (obj. 16) devront être finalisées et visibilisées dans le cadre du PIC2bis. Elles entreront dans le cadre d'un objectif plus global de connaissance d'une part du marché du travail par les migrant-e-s et des besoins spécifiques de la migration par les employeur-euse-s. Ainsi 2022-2023 seront également l'occasion de soutenir de nouvelles mesures visant à favoriser le réseau professionnel et la connaissance du marché de l'emploi (potentiellement via un appel à projets). Au regard de la situation économique suite à la pandémie, des mesures de coaching pour la création d'entreprise pourraient également entrer dans les critères de l'appel à projets.

Les mesures de reconnaissance des compétences et diplômes continueront d'être financées (obj. 17), moyennant un certain renforcement afin de mieux implémenter le dispositif et pallier les lacunes du dispositif pour les personnes qui ne sont pas suivies institutionnellement notamment.

AIS

L'ensemble du dispositif venant en appui aux AP/R (obj. IX à XV) dans le parcours socio-professionnel avant le passage dans les structures ordinaires est maintenu (suivi individuel, achat et placements dans ces mesures, évaluation du potentiel).

d. Nouvelles mesures

Général

La discrimination doit être traitée de manière transversale dans l'ensemble des domaines du PIC. À cet égard et plus particulièrement dans le cadre de l'employabilité, la mise en place d'un dispositif global de prévention des discriminations dans l'entier du processus devrait être étudié. Ce dispositif devrait toucher les services et mesures portes d'entrée, les mesures de suivi et de coaching (tant chez les partenaires que dans les structures ordinaires), les employeurs et responsables RH tout comme le public-cible (obj. XIII.13). Les mesures et les canaux pour y parvenir seront évalués durant le PIC2bis. Une phase pilote avec les employeurs et les RH pourra être menée (avec des financements conjoints LEI et AIS).

AIS

Un effort important est fait en matière d'information et de formation pour la compréhension du dispositif avec la mise sur pied de modules de primo-information, notamment sur le monde du stage, le monde de la formation et le monde du travail. Développés actuellement, l'expérience pilote de 2021 pourra être consolidée dans le cadre du PIC2bis (obj. XIII.12).

La mutualisation des outils d'évaluation et de suivi pourra être renforcée, la période actuelle servant avant tout à investir ces moments et à les ajuster.

Les CISP assurent le suivi des bénéficiaire (mais pas le financement de mesures) dans le cadre du parcours formation jusqu'au passage en PAI et/ou jusqu'à l'entrée en formation (AFP, CFC).

4.7 Interprétariat communautaire

a. Contexte et principaux résultats/enseignements

Conformément aux recommandations de la FDR, l'accessibilité et la compréhension dans les échanges avec l'administration doivent notamment être assurées par l'accueil dans différentes langues. Aussi l'interprétariat communautaire reste un domaine prioritaire et un défi important à relever ces prochaines années.

L'émergence du marché privé et la technologie numérique sont des enjeux importants auxquels sont confrontés les centres d'interprétariat et que le PIC2bis permettra de mettre en lumière.

b. Mesures non-reconduites

/

c. Mesures reconduites

Général

La formation (continue et certifiante) des interprètes demeure une priorité et un gage de qualité. Les financements et la coordination sont maintenus (obj. 19).

d. Nouvelles mesures

Si un service de traduction de qualité est garanti dans le canton, il est important qu'il soit connu et activé par les services de l'Etat (notamment justice et police), les communes ou toute institution en contact direct avec les populations migrantes. Le PIC2bis permettra de renforcer la connaissance du réseau de traducteurs/interprètes et à élargir l'utilisation de l'application Bhaasha, moyennant une « campagne » de sensibilisation et en présentant les aspects en lien avec l'interprétariat communautaire (obj. 20).

4.8 Vivre ensemble

a. Contexte et principaux résultats/enseignements

Général

S'il est important de fédérer les acteurs de l'interculturalité au niveau cantonal autour de projets et programmes d'envergure cantonale et d'entretenir des liens étroits avec chacun d'eux, l'intégration et la diversité se vivent en premier lieu au niveau local (voire micro-local), dans une logique de proximité, en faveur des bénéficiaires. Le soutien aux associations et institutions qui œuvrent notamment à l'intégration sociale des migrant-e-s fait tout son sens. Il doit néanmoins et probablement être accru dans des régions périphériques ou des villes/communes ayant moins consacré de ressources à cette thématique afin de garantir une politique au niveau cantonal tout en tenant compte des spécificités. La pandémie a par ailleurs révélé certaines difficultés mais également tout l'intérêt du travail de proximité, notamment avec des bénévoles.

AIS

Jusqu'alors, les bénéficiaires passaient par un tronc commun en vue de rejoindre ensuite un parcours répondant le mieux possible à leurs besoins. Le nouveau processus (voir annexe 3) prend le parti de fusionner le tronc commun avec le parcours intégration sociale. Dans la pratique, ces 2 segments étaient déjà souvent considérés comme entremêlés. Ainsi, la fusion n'engendre *de facto* pas de modifications dans la pratique ni dans la compréhension du dispositif par les AS/CISP. Plutôt, l'objectif visé est de modifier la représentation du parcours par les bénéficiaires ainsi que par les AS. En effet, cette évolution permet à l'ensemble des personnes de bénéficier des mesures du parcours intégration sociale jusqu'à ce qu'elles soient prêtes à intégrer un parcours de formation ou d'emploi, plutôt que d'avoir des mesures spécifiques pour des personnes n'ayant pas de potentiel d'intégration et y voir un

parcours par défaut (voir objectif XVI.9.). La durée dans le parcours social est illimitée (du moins tant que la personne relève des forfaits d'intégration) et son lead assuré par l'AS. Néanmoins, si l'AS estime qu'une personne bénéficiaire dispose de critères minimums pour passer l'évaluation 2⁶, celle-ci est activée et la personne orientée vers un autre segment (emploi ou formation) avec un passage de lead aux CISP.

Une part des bénéficiaires présente des limites médicales ou psychosociales. Le parcours social doit permettre de leur apporter des cours en compétences de base adaptés, dans une certaine mesure des programmes d'occupation et de sensibilisation. Néanmoins, l'assurance-invalidité devra être approchée afin de mieux définir le dispositif de détection précoce et la prise en charge du public asile.

b. Mesures non-reconduites

Général

Le modèle de financement testé avec la Ville de Neuchâtel (objectif 21) n'a pas porté les résultats escomptés. Les associations ont déploré une certaine confusion et l'ancrage local n'a pas apporté de plus-value significative. Cela est probablement dû au fait que la Ville a déjà une politique communale en matière d'intégration qui ne nécessitait pas de renforcement. À ce titre, il semblerait plus judicieux de soutenir des projets (indépendamment des villes) dans des régions périphériques ou des villes/communes n'ayant pas les ressources pour soutenir des actions locales (voir plus bas « nouvelles mesures »).

Le soutien à la participation des personnes réfugiées (objectif 22.1.) via de nouveaux partenariats entre les services de l'Etat et les acteurs locaux (communes, milieu associatif, réseaux de bénévoles) est complètement intégré d'une part à l'objectif 21 dont la portée se veut plus large et/ou aux objectifs AIS en lien avec le vivre ensemble.

Enfin l'élaboration de la boîte à outils sur les bonnes pratiques en matière d'accueil, d'information et d'intégration sociale en faveur des communes (objectif 22.2.) sera réfléchi sur une base plus accessible et en lien avec le programme ANA (voir domaine primo-information), voire avec la politique de domiciliation du canton. Les besoins en communication, la visibilité des actions, mesures et projets favorisant l'intégration et la compréhension de l'environnement de manière très transversale méritent d'être repensés. L'objectif est donc reformulé dans ce sens.

AIS

La sensibilisation de la société d'accueil (obj. XVI.10) ne passe pas par une mesure spécifique. L'important travail effectué au sein d'ESPACE (notamment mais pas que) permet de faire intervenir (et par là-même de sensibiliser) la société civile dans les cours de soutien (via le bénévolat), de déposer des projets et activités ou encore de fréquenter les divers lieux de vie (notamment restaurant).

La mutualisation de la formation des bénévoles (obj. XVI) ne semble pas être du ressort de l'encouragement spécifique. L'association cantonale BénévolatNeuchâtel ou les associations déjà actives dans ce domaine semblent plus appropriées. Des formations et sensibilisations au bénévolat et à l'interculturalité/diversité sont néanmoins régulièrement données dans le cadre d'ESPACE.

Enfin la création de mesures spécifiques pour les personnes âgées ou les hommes n'est pas un axe privilégié en soi. Des mesures pourront être soutenues dans ce sens (voir notamment domaine Petite enfance) mais ESPACE tend davantage vers le mélange des publics.

c. Mesures reconduites

Le soutien aux projets associatifs (coaching, formations et soutien financier) est poursuivi voire renforcé (objectif 21). La subvention dédiée à la Ville est en partie réallouée en faveur de toute association, institution ou commune qui souhaite développer un (petit) projet en faveur du vivre ensemble. Cela permettra de remobiliser la société civile, de valoriser des acteurs locaux et, dans une certaine mesure, de sensibiliser à la diversité et aux questions d'intégration en offrant la possibilité de développer des projets plus importants, assurant par là-même le principe d'égalité pour tout organisme souhaitant développer un projet sur le territoire cantonal. Des échanges avec la Conférence des Communes (CdC) permettront de délimiter les champs de compétences, les critères et les modalités de collaboration.

⁶ Critères pour réussir E2 : A1.2 acquis, être disponible à 50% au moins, être prêt à se déplacer dans tout le canton, être prêt à se former, respectivement à s'insérer à terme sur le marché de l'emploi

Globalement, cela permettrait de rejoindre une partie des objectifs initialement posés en 22, à savoir encourager des collaborations entre associations locales et associations de migrant-e-s dans les communes pour favoriser la mise sur pied d'activités en faveur du vivre-ensemble et ayant une forte valeur ajoutée (centre de loisirs, clubs sportifs, etc.)

Le programme de mentorat AlterConnexion au Locle s'étend désormais aux Montagnes neuchâtelaises (obj. 21). Les programmes de mentorat faisant tout leur sens dans le contexte particulier actuel et pour éviter les ruptures, le programme est maintenu dans le cadre du PIC2bis.

AIS

Le dispositif et le soutien aux projets sont maintenus (obj. XVI.II). Les mesures sont mieux réparties entre intégration sociale et vivre ensemble. Alors que la première favorise l'autonomie par l'apprentissage de la langue (jusqu'au niveau A1) et la compréhension du lieu de vie (primo-information), le vivre ensemble favorise pour sa part la pleine participation des bénéficiaires à des activités/au bénévolat dans des associations, le mentorat et l'engagement de la société civile.

d. Nouvelles mesures

AIS

Les AS bénéficient d'une enveloppe favorisant les placements individuels pour toutes les personnes en intégration sociale en vue de renforcer leur autonomie (XVI.I.c) et pouvoir, à terme, remplir les critères pour passer l'évaluation 2 (voir plus haut).

5. Conclusion

Le programme d'intégration cantonal 2022-2023 du canton de Neuchâtel présenté dans ces pages indique les orientations stratégiques des deux prochaines années en matière d'encouragement de l'intégration. Ambitieux en regard des ressources et des moyens, il permet le maintien voire le renforcement des prestations essentielles pour soutenir les personnes issues des migrations. Il repose également sur un important travail de coordination et de réseau entre l'ensemble des acteurs, tout particulièrement au sein de l'administration cantonale. On constate l'important travail qui a été fait en matière de décloisonnement et de transversalité dans le canton de Neuchâtel durant les 4 dernières années, impactant le PIC dans les domaines de la formation, l'emploi, l'action sociale, la santé, le soutien à la parentalité notamment. Cet important travail de coordination interinstitutionnelle permet de mettre le bénéficiaire au centre du dispositif et de répondre à ses besoins au gré de son passage d'un dispositif à l'autre. Ce principe permet à l'encouragement spécifique de développer des mesures visant l'autonomie, respectivement le passage dans les services, tandis que les structures ordinaires tendent de plus en plus à tenir compte du public migrant dans leurs prestations moyennant une importante préparation en amont. Ainsi, tous les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier d'une même offre au sein du SEMP (plus de mesures spécifiques pour accéder à l'emploi), le SFPO met tout en œuvre pour amener l'ensemble des jeunes, indépendamment de leur profil, vers la formation professionnelle, tandis qu'ESPACE ouvre ses portes aux requérant-e-s d'asile comme aux migrant-e-s économiques ou aux personnes relevant de l'aide sociale hors asile, dans une logique de coordination interinstitutionnelle et selon des enveloppes financières bien définies. Cela contribue à ancrer la politique d'intégration dans les structures et à renforcer le principe d'égalité. Il convient ici de saluer l'engagement de l'ensemble des personnes et structures pour favoriser, dans le canton de Neuchâtel, l'intégration sociale et professionnelle des personnes issues de la migration et sensibiliser l'ensemble de la société au vivre ensemble.

6. Annexes

Annexe 1

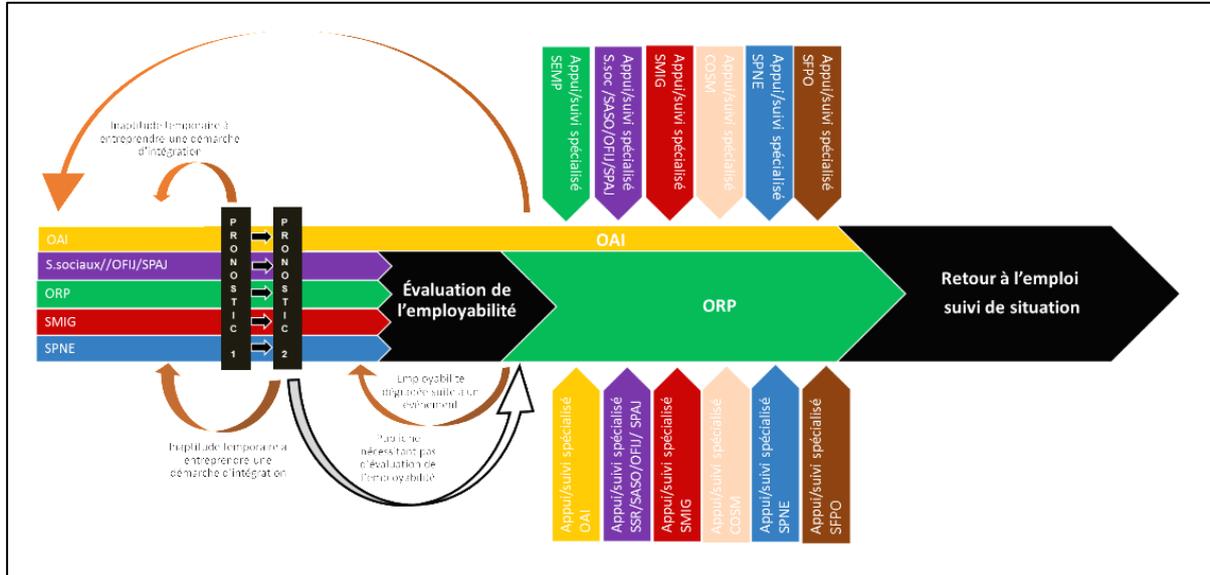


Schéma de la stratégie d'intégration professionnelle (IP)

Annexe 2

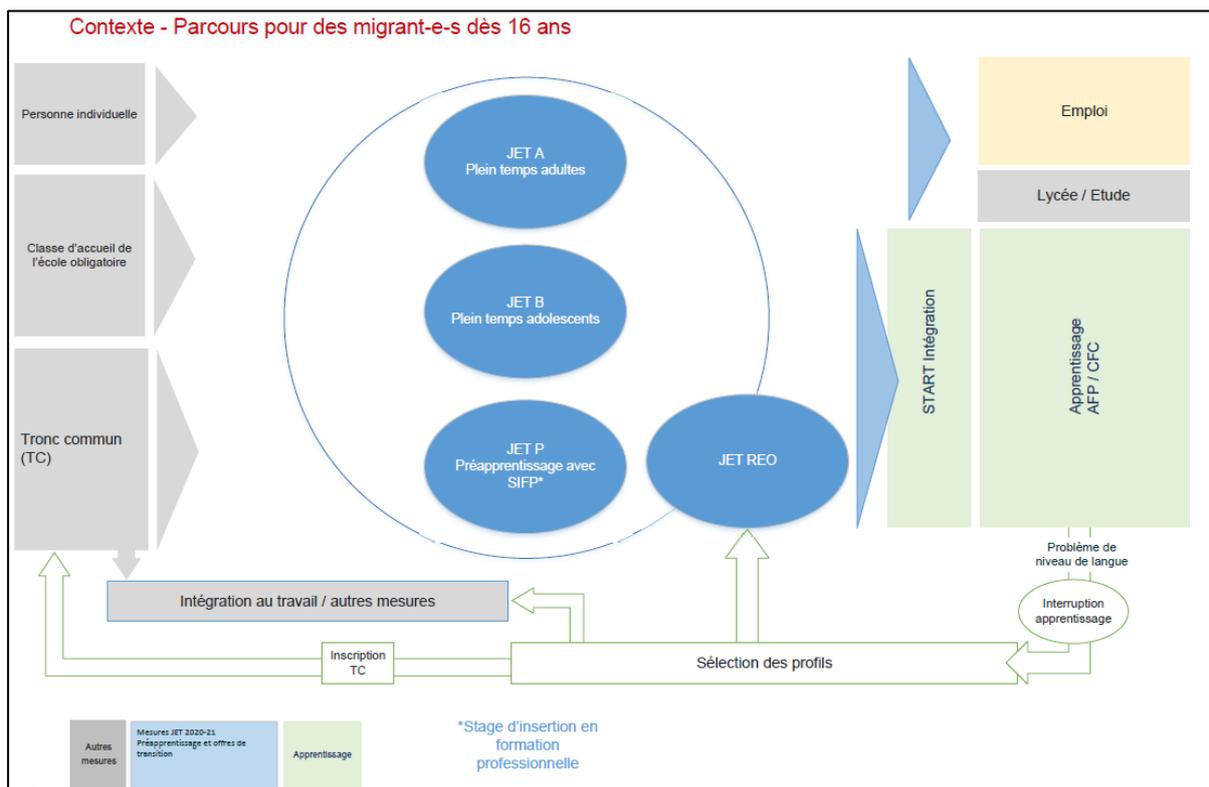


Schéma du Pôle préapprentissage et transition du CPNE

Annexe 3

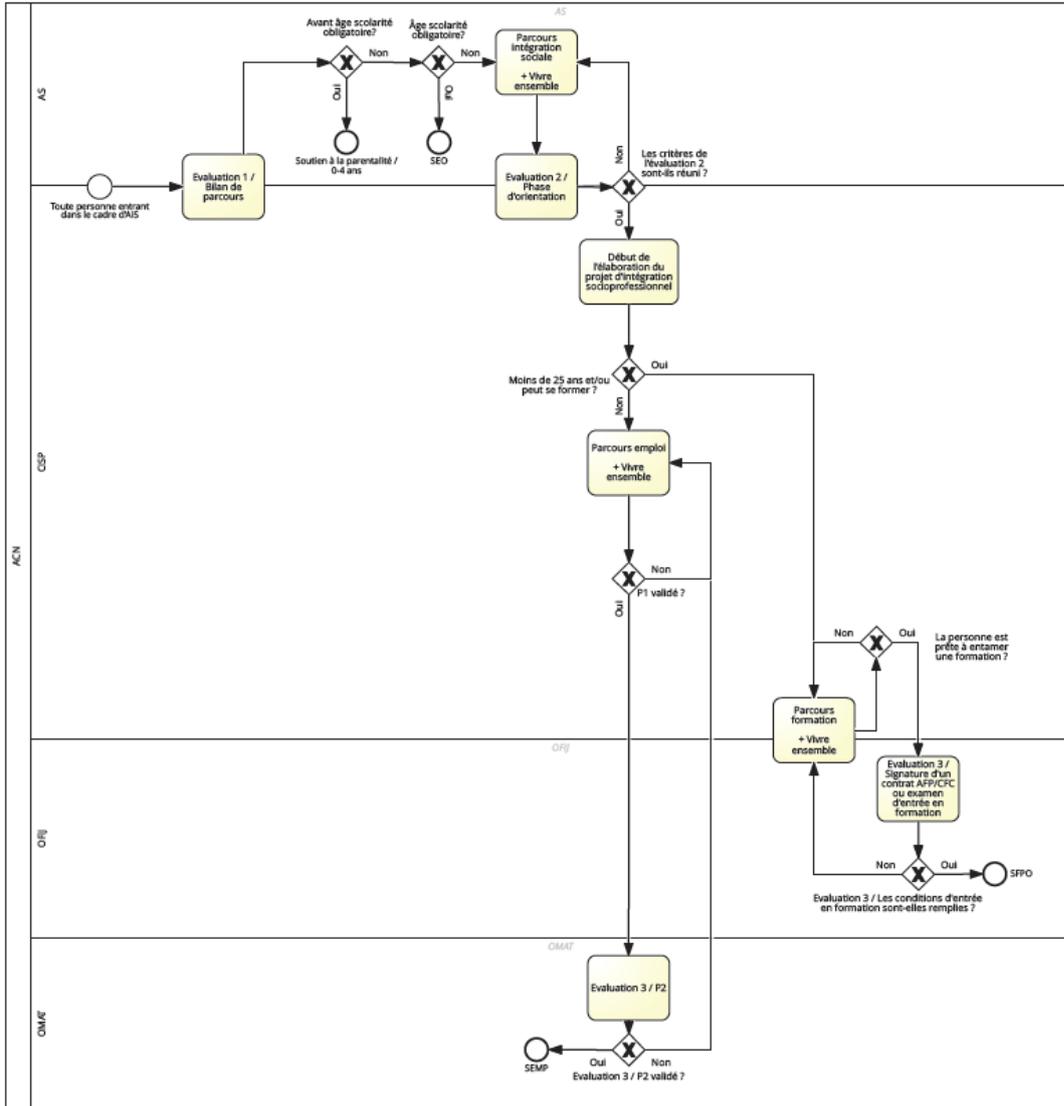


Schéma détaillé processus AIS

7. Liste des abréviations

ANA	Accueil des nouveaux/elles arrivant-e-s
AP	Personne admise à titre provisoire ayant obtenu le permis F
AS	Assistant-e social-e
CB	Compétences de base
CdCSA	Conférence des Communes Structures d'accueil
CEFNA	Centre de formation neuchâtelois pour adultes
CICM	Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle
CII	Collaboration interinstitutionnelle
CISP	Conseiller-ère en insertion socio-professionnelle
CMIP	Plateforme de coordination des mesures d'intégration professionnelle
CPNE	Centre de formation professionnelle neuchâtelois
COSM	Service de la cohésion multiculturelle
CS	Collaborateur-trice social-e
CSP	Centre social protestant
DEAS	Département de l'économie de l'action sociale
ESPACE	Espace Social et Professionnel d'Acquisition de Compétences et d'Expériences
FDR	Feuille de Route pour une administration égalitaire et ouverte à la diversité
GICI	Groupe interdépartemental de coordination en matière d'intégration
IP	Stratégie d'intégration professionnelle
IP Asile	Déploiement de la stratégie d'intégration professionnelle dans le domaine de l'asile
IS	Intégration sociale
ISP	Insertion socio-professionnelle
N	Personne requérante d'asile
OCOSP	Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle
OE	Œuvre(s) d'entraide(s)
OFIJ	Office de l'insertion des jeunes en formation professionnelle
OMAT	Office du marché du travail
ORP	Office régional de placement
OSAE	Office des structures d'accueil extrascolaire
PAC	Programme d'actions cantonal en matière de santé
P1	Pronostic 1
P2	Pronostic 2
PEF	Portail d'entrée en formation
PAC	Programme d'actions cantonal en matière de santé
PAI	Préapprentissage d'intégration
PIC	Programme d'intégration cantonal
PII	Plan individuel d'intégration
R	Personne réfugiée ayant obtenu le permis B
RAISONE	Stratégie cantonale pour Repenser l'Aide SOciale à NEuchâtel
RMC	Réseau Mères de Contact
SASO	Service de l'action sociale
SCSP	Service cantonal de la santé publique
SEM	Secrétariat d'Etat aux Migrations
SEMP	Service de l'emploi
SEO	Service de l'enseignement obligatoire
SFPO	Service des formations postobligatoires et de l'orientation
SLR	Service de lutte contre le racisme
SMIG	Service des migration
SPAJ	Service de la protection de l'adulte et de la jeunesse
TIC	Technologies de l'information et de la communication